

COMMUNE DE FERRIERES-SUR-SICHON

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 NOVEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Ferrières-sur-Sichon dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHAUFFRIAS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 novembre 2025

Présents : M. Jean-François CHAUFFRIAS, Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, M.

Sébastien BARRAUD, Mme Delphine LE GUEN, M. André MY, Mme Muriel BARTASSOT-

MOULINOUX, M. Jean Marcel LAZZERINI, M. Olivier POIZAT, M. Michel GOLLIARDON, M.

Dominique BENOIT

Avaient donné pouvoir : M. Thomas MOULINOUX à Mme Muriel BARTASSOT-MOULINOUX,

Mme Elaine COGNET à Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON, Mme Annette COGNET à Mme

Delphine LE GUEN, M. Mickaël KIBLER à M. Sébastien BARRAUD, M. Daniel GITENAY à M.

Jean-Marcel LAZZERINI

Secrétaire de séance: Mme Bénédicte GUILLON-GRAVILLON

Les comptes-rendus ont été signés.

1 – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC DE L’ EGLISE PAR AUDREY GERARD

Fin 2022 une étude globale de l’église a été réalisée.

Relevé en 2023 : couverture et étude de sol.

Sur la partie Chapelle du XIIème Siècle : en 1886 en très mauvais état. Travaux Nord-Sud en 1888 élévation du clocher, le mur de la chapelle a été raboté. Tassement important et fissures.

En 1911 : Travaux de consolidation d’urgence

En 1921 : Chapelle sud : toiture

1928- 1933 : assainissement, contrefort et ceinturage sur la chapelle

Trop lourd pour un sol inadapté.

2023 : percement au niveau de la voûte, des fissures s’ouvrent et les vitraux gondolent.

2023 : étude géotechnique

29 février 2024 : rapport de l’étude géotechnique :

- Préconisation : les désordres évoluent et les 2 contreforts agravent ces phénomènes. Reprise de l’ensemble des porteurs de la Chapelle. Des témoins ont été posés en Juillet 2024. L’activité des fissures est confirmée.
- Novembre 2024 et 2025 : écartement 1mm
- 2026 : projet il faudrait déposer les vitraux pour les préserver et gérer des eaux pluviales.
-

2- DECISION MODIFICATIVE

Ajustement budgétaire 0.20 cts opération 233 elle concerne la salle de bain du logement communale ET modification de l'affectation concernant les frais d'étude qui doivent être au compte 203 et non au budget au compte 231.

Après en avoir délibéré, 15 voix pour.

3 – IRL MADAME SANGIORGIO

Délibération portant sur l'application de l'Indice de Référence des Loyers au 1^{er} octobre 2025 concernant Madame Sangiorgio.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal a voté à l'unanimité

4 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE SERVICE INTERIM PROPOSE PAR LE CDG03

Cette convention permet à la demande de la collectivité d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour répondre à un besoin occasionnel ou saisonnier. Le CDG met à disposition un ou plusieurs agents contractuels.

Après en avoir délibéré, 15 voix pour

5 – DELIBERATION SUR LA CONVENTION DEPARTICIPATION ANNUELLE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES DE LAVOINE ET LA GUILTERMIE A L'ECOLE DES TROIS CHATEAUX

La convention est prévue pour une durée de 5 ans et a pris effet au 1er septembre 2024. Une demande de participation de 200€ /enfant scolarisé sur la commune de Ferrières-sur-Sichon en provenance de Lavoine et la Guillermie sera demandée.

En contrepartie les élus des 2 communes peuvent prendre part aux décisions de l'école.

Après en avoir délibéré :

- 13 voix pour
- 2 abstentions

Un ordinateur a été changé à l'école. AINSI QUE le frigo de la cantine (1627€).

6 – DELIBERATION MUTUELLE MNT ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DES FRAIS DE SANTE AU 01/01/2026 A HAUTEUR DE 50% DE LA COTISATION PAR AGENT

La collectivité a décidé d'adhérer à la convention de participation "Santé" proposée par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale 03.

Elle propose une participation à hauteur de 50% des frais de cotisation de l'agent

Suite à des interrogations concernant la participation à savoir : sera t-elle sur l'option de base ou sur le choix de l'option choisi par l'agent.

La délibération est reportée.

7 – DELIBERATION SUR LA CONVENTION DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le département de l'Allier entend renforcer la couverture territoriale en bibliothèque.

La collectivité s'engage à mettre à disposition un espace dédié, adapté et une mise en accessibilité.

La collectivité assure les charges de fonctionnement.

La collectivité s'engage à une ouverture minimale au public.

La collectivité informera de tout changement de responsable.

Cette convention a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

8 CTG (CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE) 2026 – 2030

Cette convention territoriale globale a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles. Convention entre Vichy Communauté et la CAF.

Elle va permettre la mise en oeuvre du futur plan d'action élaboré collectivement et garantir la coordination des services aux familles sur l'ensemble du territoire.

Cette convention a été adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

9- SOUTIEN DU CONTOURNEMENT A LA DEMANDE DE FREDERIC AGUILERA

Un soutien a été demandé aux communes concernant le contournement Nord-Ouest (CNO) dans le cadre de la consultation publique relative à l'avenant mobilités du CPER 2021 – 2027.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à accepter à l'unanimité.

- Plein soutien à la réalisation du Contournement Nord-Ouest de Vichy et à son inscription définitive dans le contrat Plan Etat Région 2021 – 2027.
- Souhaite que ce projet soit maintenu comme priorité régionale et nationale
- Mandate Monsieur le Maire pour transmettre la motion à Madame la Préfète de Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la consultation publique ouverte du 28 octobre au 30 novembre 2025, ainsi qu'à Monsieur le Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes et Monsieur le Président de Vichy Communauté.

AFFAIRES DIVERSES

- Proposition de Vichy Communauté pour un regroupement de commandes pour le matériel de bureau.
 - Camping : 4119€ en 2025 (4640€ en 2024)
 - Demande de subventions pour les amendes de police zone 30. Zone 30 demandée devant l'école. Au choix : limitation à 30 ou passage en zone 30.
 - François Cognet promu Agent de Maîtrise.
- Michelle Thévenet : Renseignement pour un changement de grade de 2ème classe en 1ère classe.
- Bancs publiques (e-banc) prévus place de la poste.
 - Renseignements pneus pour la remorque/benne d'occasion. Le tracteur changement des 2 pneus avant.
 - Sauvegarde des données Cosoluce numériques imposée.
 - La demande de FST pour les travaux d'école et l'alarme pour la salle des fêtes a été faite et passe en commission le 11/12. Une demande sera faite pour une alarme à envisager à l'école.(à transmettre au 1er trimestre pour le FST)
 - Ecole : projet éducatif organiser un jeu pour les enfants ATE (Aire Terrestre éducatif)
 - Avancement de l'adressage il faut nommer des rues sans adresse.
 - Le plan définitif de la place du Haut du Bourg va être transmis.
 - EDF OA : consommation en baisse et augmentation de la production.
 - Les devis sont en cours pour le bulletin municipal. Environ 350 exemplaires pour 1580€.
En attente d'idées pour la page de couverture.
 - La Terrasse de l'Auberge est réduite. Elle sera sur 2 niveaux. donc elle devrait avoir la même surface.

Prochain Conseil Municipal le mardi 9 décembre 2025.

Vu le Maire,
Jean-François CHAUFFRIAS

